

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 septembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Jean-Pierre TEISSEIRE - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Louis TOURET.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 1/733/07/BC

**■ Gardiennage des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des
Entreprises
DPLAG 07/168/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 17 septembre 2004, le bureau de la Communauté Urbaine a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché à bons de commandes de gardiennage des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une durée de quatre ans et dont les montants étaient les suivants :

- minimum : 400 000 € H.T.
- maximum : 1 600 000 € H.T.

Par délibération du 11 février 2005, le Bureau de la Communauté Urbaine a approuvé le marché à bons de commande pour le gardiennage des locaux communautaires attribué à l'entreprise EURO SECURITE PRIVEE.

Ce marché, d'une durée de quatre ans, a été notifié le 30 mars 2005. Les besoins en gardiennage se sont avérés plus importants que ceux prévus initialement. Le montant maximum du marché étant atteint, le marché doit être relancé. Compte tenu du besoin récurrent en gardiennage, il est donc soumis à

l'approbation du Bureau, l'autorisation de lancer un appel d'offres ouvert portant sur le «renouvellement du marché de service à bons de commande de gardiennage des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole » pour les montants :

- minimum de 500 000 € H.T. et
- maximum de 1 800 000 € H.T.

pour une durée de quatre ans non renouvelable.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération n° FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le besoin récurrent de poursuivre le gardiennage des sites de Marseille Provence Métropole

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de l'Appel d'Offres ouvert au marché de service à bons de commande de gardiennage des sites de la Communauté Urbaine Marseille Provence pour les montants quadriennaux mini de 500 000 € H.T. et maxi de 1 800 000 € H.T., pour une durée de 4 ans, non renouvelable.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation annexé,

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Fonction 020 – Gestionnaire 6 DPL.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Pierre PENE

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN